JUDO CLUB DE BEYNES

Association sportive loi 1901 N°2143-Agrément APS 78 566

courriel: judoclub.beynes@gmail.com



http://shogun-de-beynes.sportsregions.fr



Cours hebdomadaires

Cat.	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BABY (2019-2020)		□ 16h00 – 17h00			□ 17h15 – 18h15
PRÉ-POUSSIN (2017-2018)	□ 17h15 – 18h15	☐ 14h00 – 15h00	□ 17h15 – 18h15	□ 17h15 – 18h15	
POUSSIN (2015-2016)	□ 18h15 – 19h15	□ 14h00 – 15h00	□ 18h15 – 19h15	□ 17h15 – 18h15	
BENJAMIN - MINIME (2011-2014)	19h15 – 20h30		19h15 – 20h30		
JUDO CADET - ADULTE	20h30 – 22h00		20h30 – 22h00		
TAÏSO					18h15 – 19h30
PRÉPA COMPÉTITIONS				18h15 – 19h15	
JUJITSU - ADO		15h00 – 16h00		19h15 – 20h30	
JUJITSU - ADULTES				19h15 - 20h30	
JJB / NE WAZA	20h30 – 22h00			20h30 – 22h00	

Cotisations annuelles

Catégories	Nbr	Cotisations		TOTAL	
BABY (2019 - 2020)		149€	+ Licence Obligatoire 41 €	190€	ou 90 € + 2 x 50 €
PRE-POUSSIN, POUSSIN		189€		230€	ou 110 € + 2 x 60 €
BENJAMIN, MINIME (1)		199€		240 €	ou 120 € + 2 x 60 €
CADET, ADULTE (2)		199€		240 €	ou 120 € + 2 x 60 €
JJB / NE WAZA		199€		240 €	ou 120 € + 2 x 60 €
TAISO (3)		99 €		140€	ou 80 € + 2 x 30 €
JUJITSU-FIGHTING		99 €		140 €	ou 80 € + 2 x 30 €
- REDUCTION ⁽⁴⁾	-	€		- €	
+ SUPPLEMENT ⁽⁵⁾	+	20€			
TOTAL					

Paiement	Mode	Montant				
	paiement	Sept (1 chèque)	Octobre	Février	Avril	
Chèque(s)						
Espèces						
PASS +						
Coupons sports ₍₆₎						
Chèques Vacances ₍₆₎						

INSCRIPTIONS

FORUM des ASSOCIATIONS

Samedi 07 Sept. 2024 au Gymnase Philippe Cousteau FORUM: de 10h00 à 17h30

PERMANENCES AU DOJO

Pendant les deux premières semaines de cours En cours d'année = Selon les places disponibles, contacter le club

REPRISE le mardi 10 sept. 2024

Certains horaires de cours seront modulés en fonction des taux d'inscription

4 PIECES OBLIGATOIRES POUR DEBUTER LES COURS

- 1 Formulaire d'inscription rempli
- 2 Certificat Médical (adulte)
- <u>1ère inscription ou certificat de plus de 3 ans</u>: Un certificat autorisant la pratique du Judo avec mention : « y compris pour la compétition »
- <u>Renouvellement (si le certificat a moins de 3 ans)</u> : Questionnaire de santé
- 3 Règlement de la cotisation et de la licence

Chèque (ordre : Judo Club de Beynes) = Espèces = Chèques Vacances = Coupons Sport =

Sur demande: attestation pour votre CE.

4 - Autorisation Droit à l'image, mineur ou majeur signé des deux parents.

- (1) Ce cours donne aussi accès au cours de Jujitsu.
- 2) Ce cours donne aussi accès soit au Jujitsu soit au Taïso.
- (3) A partir de 12 ans.
- (4) Réductions : 20 € pour 2 inscriptions et 40 € pour 3 inscriptions de la même famille
- Supplément de 20 € pour pratiquer une activité supplémentaire
- 5) La cotisation annuelle est majorée de 2,5 % sur le montant des coupons sports et chèques vacances afin de couvrir les frais de gestion facturés au club par l'ANCV